

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 octobre 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 26/10/2023

Et publication ou notification le : 26/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

### 2023\_10\_08 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 6

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 12 doit faire l'objet d'un sixième avenant.

**Lot n° 12 Electricité** : Avenant n° 6 : plus-value d'un montant de 943,54 € HT qui a pour objet la pose de prises complémentaires au bar.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022\_12\_04 du 19/12/2022 : plus-value de 280,84 € HT

**Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT**

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022\_12\_05 du 19/12/2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT**

Avenant n° 3 – Délibération n° 2023\_01\_03 du 23/01/2023 : plus-value de 743,74 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT**

Avenant n° 4 – délibération n° 2023\_03\_04 du 06/03/2023 : plus-value de 3 420,60 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 375,97 € HT**

Avenant n° 5 – délibération n° 2023\_06\_06 du 12/06/2023 : plus-value de 313,77 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 689,74 € HT**

Avenant n° 6 – objet de la présente délibération : plus-value de 943,54 € HT

**Nouveau montant du marché : 104 633,28 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 12 Electricité** : Avenant n° 6 : plus-value d'un montant de 943,54 € HT qui a pour objet la pose de prises complémentaires au bar.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022\_12\_04 du 19/12/2022 : plus-value de 280,84 € HT

**Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT**

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26 OCT. 2023

ID : 085-218501898-20231023-2023\_10\_08-DE

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022\_12\_05 du 19/12/2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT**

Avenant n° 3 – Délibération n° 2023\_01\_03 du 23/01/2023 : plus-value de 743,74 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT**

Avenant n° 4 – délibération n° 2023\_03\_04 du 06/03/2023 : plus-value de 3 420,60 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 375,97 € HT**

Avenant n° 5 – délibération n° 2023\_06\_06 du 12/06/2023 : plus-value de 313,77 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 689,74 € HT**

Avenant n° 6 – objet de la présente délibération : plus-value de 943,54 € HT

**Nouveau montant du marché : 104 633,28 € HT**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,

Corinne SAINTURAT-NIEL

